
Arrondissement de BETHUNE

du Conseil Communautaire

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 30 mai 2023, à 18 H 30, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 24 mai 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DEPAEUW Didier, DRUMÉZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUPONT Jean-Michel, EDOUARD Eric, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESIEZ Danièle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BERROYER Lysiane, BERROYEZ Béatrice, BERTIER Jacky, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, BRAEM Christel (jusqu'à la question 3) CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DEGRAVE Patricia, DELHAYE Nicole, DELPLANQUE Émilie, DEMULIER Jérôme, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAHAUT Karine (à partir de la question 2), FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEFEBVRE Daniel, LELEU Bertrand, LEVENT Isabelle, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MAESELE Fabrice, MARCELLAK Serge, MARGEZ Maryse, TRACHE Christelle, MERLIN Régine, NEVEU Jean, NOREL Francis, OPIGEZ Dorothee, PAJOT Ludovic, PHILIPPE Daniele (jusqu'à la question 6), PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline, TOURSEL Karine, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, WILLEMAND Isabelle

ROCURATIONS :

LECONTE Maurice donne procuration à GACQUERRE Olivier, BOSSART Steve donne procuration à LEMOINE Jacky, LAVERSIN Corinne donne procuration à THELLIER David, DELELIS Bernard donne procuration à GAQUÈRE Raymond, PÉDRINI Lélío donne procuration à BERRIER Philibert, DELECOURT Dominique donne procuration à DRUMÉZ Philippe, DUHAMEL Marie-Claude donne procuration à DEROUBAIX Hervé, ANTKOWIAK Corinne donne procuration à SWITALSKI Jacques, BERTOUX Maryse donne procuration à GIBSON

Pierre-Emmanuel, CARINCOTTE Annie-Claude donne procuration à IDZIAK Ludovic, DUMONT Gérard donne procuration à DAGBERT Julien, FACON Dorothee donne procuration à DUPONT Jean-Michel, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, MATTON Claudette donne procuration à LOISON Jasmine, MILLE Robert donne procuration à MAESEELE Fabrice, PICQUE Arnaud donne procuration à CRETEL Didier, TASSEZ Thierry donne procuration à MARCELLAK Serge, WALLET Frédéric donne procuration à DELHAYE Nicole

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BECUWE Pierre, BEUGIN Élodie, BLOCH Karine, CASTELL Jean-François, CLAREBOUT Marie-Paule, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphine, DELPLACE Jean-François, DERLIQUE Martine, DUPONT Yves, FLAHAUT Jacques, FLAJOLET André, FONTAINE Joëlle, FURGEROT Jean-Marc, HANNEBICQ Franck, HEUGUE Éric, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LEGRAND Jean-Michel, MALBRANQUE Gérard, PERRIN Patrick, PHILIPPE Danièle, RUS Ludivine, SAINT-ANDRÉ Stéphane, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, VOISEUX Dominique

Madame DELPLANQUE Émeline est élue Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
30 mai 2023

ENVIRONNEMENT - PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

PROJET "CAP 2050 AGIR POUR DEMAIN" DU CONTRAT D'OBJECTIFS POUR LA TERRITORIALISATION DE LA TROISIEME REVOLUTION INDUSTRIELLE (COTTRI) - VALIDATION DES LAUREATS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET A DESTINATION DES COLLEGES

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique & Protéger la nature

Enjeu : Préserver les espaces agricoles et naturels en limitant la consommation foncière

Vu la délibération N° 2022/CC140 du 6 décembre 2022 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane à destination de 4 collèges du territoire, pour la réalisation du projet «Cap 2050 Agir pour demain» du Contrat d'Objectifs pour la Territorialisation de la Troisième Révolution Industrielle (COTTRI).

Les objectifs de ce projet étaient les suivants :

- Questionner les élèves sur l'avenir et les faire imaginer le monde de demain
- Rapprocher les thématiques environnementales de développement durable à la réalité des collégiens,
- Agir aujourd'hui pour changer demain,
- Partager la vision des élèves dans un livrable culturel et répondre à leurs idées d'actions.

Des connaissances en matière de transition écologique seront délivrées aux élèves, par le service animations en milieu scolaire de la Communauté d'Agglomération. Les intervenants du projet s'attacheront à travailler, grâce à la concertation, à la projection d'idées afin que les élèves coconstruisent un futur enviable. Ce projet mobilisera l'équipe enseignante et le personnel administratif et technique des collèges autour des thématiques environnementales du développement durable. Il permettra d'inscrire l'Établissement dans une véritable démarche d'écoute et d'attention, vis-à-vis des élèves, quant à leur vision du territoire à l'horizon 2050. La réflexion et les livrables constitués par les élèves de chaque collège seront partagés au Parlement des Eco-délégués. Ils viendront ainsi abonder les travaux menés dans le cadre de l'évaluation du projet de Territoire.

7 candidatures ont été reçues dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt. Le jury de sélection ad hoc s'est réuni le 2 mai 2023.

L'étude des dossiers de candidatures a permis de retenir 4 lauréats, comme prévu dans le règlement de l'Appel à Manifestation d'intérêt.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 15 mai 2023, il est proposé à l'Assemblée de valider les lauréats repris au tableau ci-annexé et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer les pièces qui s'y rapportent. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

VALIDE les lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt à destination des collèges du territoire pour le projet « Cap 2050 Agir pour Demain » du Contrat d'Objectifs pour la Territorialisation de la Troisième Révolution Industrielle (COTTRI), telle que ci-annexée.

AUTORISE le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer les pièces qui s'y rapportent.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **01 JUIN 2023**

Et de la publication le : **01 JUIN 2023**
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



IDZIAK Ludovic



IDZIAK Ludovic

Procès-verbal de délibération du Jury

Appel à Manifestation d'Intérêt « Projet Cap 2050 Agir pour demain »

Mardi 2 mai 2023

Etaient présents :

Monsieur Ludovic IDZIAK – Vice-Président en Charge du Plan Climat Air Energie Territorial (CABBALR)

Madame Sophie HENOCCQ – Responsable du service Protection de l'environnement (CABBALR)

Madame Mélanie LEROY – Chargée de projet Economie Circulaire (CABBALR)

Madame Céline LEMETEIL – Animatrice en milieu scolaire (CABBALR)

Monsieur Flavien DEPPE – Chargé de Mission Education (Département du Pas de Calais)

Président du jury : Monsieur Ludovic IDZIAK

Présentation de l'appel à manifestation d'intérêt et candidatures :

Les changements climatiques engendrés par les activités humaines, obligent les pouvoirs publics à s'engager dans la transition écologique.

La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, à travers ses différents plans, comme le Plan Climat Air Energie Territorial, ou la construction de ses stratégies, telles que la Feuille de Route Economie Circulaire du Territoire, promeut la transition écologique et l'adaptation au changement climatique. L'éducation et la sensibilisation au développement durable et plus spécifiquement aux thématiques environnementales sont inscrites comme marqueurs au sein des politiques précitées.

Dans le cadre de son Contrat d'Objectifs Territorial pour la Troisième Révolution Industrielle (COTTRI), la Communauté d'Agglomération lance un appel à manifestation d'intérêt à destination des collèges de son territoire. Il a pour objet d'accompagner les élèves à questionner leur avenir pour un futur enviable, de trouver des alternatives aux problématiques environnementales et d'agir à leur échelle, pour leur territoire.

Les objectifs de cet AMI sont :

- L'organisation d'un projet sur les thématiques environnementales des objectifs de développement durable, autour d'une vision commune à l'horizon 2050 du territoire, par des élèves ;
- La transmission de connaissances en matière de transition écologique, adaptée au public concerné et respectant les programmes pédagogiques de l'Education Nationale ;
- Le travail des élèves en concertation, en vue de construire un futur enviable ;
- La mobilisation de l'équipe enseignante et du personnel administratif et technique des collèges autour de ce projet ;
- La restitution du travail de réflexion des élèves auprès de leurs pairs.

Le projet se déroulera sur l'année scolaire 2023-2024.

A travers cet Appel à Manifestation d'Intérêt, la Communauté d'Agglomération se propose d'accompagner 4 collèges par le biais de plusieurs interventions consacrées à une sensibilisation des élèves à la transition écologique. Les animatrices travailleront à la mise en œuvre d'une concertation entre les élèves grâce à des outils pédagogiques spécifiques, pour qu'ils puissent imaginer leur territoire en 2050.

Les candidats à l'appel à manifestation d'intérêt ont pu déposer leurs dossiers de candidature du 23 janvier 2023 au 24 mars 2023 minuit.

7 dossiers de candidature ont été déposés dans les délais :




- Collège Bernard Chochoy, Norrent-Fontes
- Collège Jacques Prévert, Houdain
- Collège Joliot Curie, Calonne-Ricouart
- Collège Mme de Sévigné, Auchel
- Collège Saint Exupéry, Douvrin
- Collège Saint Famille, Béthune
- Collège Simone Signoret, Bruay-la-Buissière

Les critères de sélection des dossiers de candidature :

Les dossiers de candidature ont été évalués par le jury en fonction des critères suivants :

- Un collège par territoire
- La motivation développée dans le dossier de candidature et la volonté de s'impliquer dans ce projet
- Obtention d'un label (éco-collège ou label E3D)
- Les actions « développement durable » déjà engagées (gaspillage alimentaire, compostage...) sur les 5 dernières années par l'établissement
- Présence d'éco-délégués actifs
- Nombre d'enseignants identifiés
- Nombre de personnels administratifs et techniques identifiés
- Capacité à mobiliser les collégiens en dehors du temps scolaire (ex. mercredi après-midi)
- Capacité à mobiliser les familles dans la vie scolaire
- La présence d'un Plan de Déplacement Etablissement Scolaire pour le collège

Ci-dessous, le tableau d'analyse des dossiers de candidature :

  		Tableau de synthèse des notations - dossiers de candidatures "CAP 2050, Agir pour demain !"						
Critères	Noté sur	Collège Bernard Chochoy, NORRENT FONTES	Collège Jacques Prévert, HOUDAIN	Collège Joliot Curie, CALONNE RICOUART	Collège Mme de Sévigné, AUCHEL	Collège Saint Exupéry, DOUVIRIN	Collège Sainte Famille, BETHUNE	Collège Simone Signoret, BRUAY-la- BUISSIERE
Situation dans le territoire (N,O,S,E)	4	4	4	4	4	4	4	4
La motivation développée dans le dossier de candidature et la volonté de s'impliquer dans ce projet	16	16	12	16	9	16	13	14
Nombre d'enseignants identifiés	8	8	8	8	8	9	4	7
Nombre de personnels administratifs et techniques identifiés	8	8	8	8	4	7	4	4
Capacité à mobiliser les familles dans la vie scolaire	12	8	4	12	8	11	8	10
Présence d'éco-délégués actifs	8	8	8	8	8	8	7	8
Capacité à mobiliser les collégiens en dehors du temps	8	5	5	5	5	6	6	6
Présence d'un PDES	4	4	0	4	4	4	4	0
Les actions "développement durable" déjà engagées	68	68	60	63	42	65	61	50
Obtention d'un label (Eco-collège ou label E3D)	8	8	2	8	8	8	8	7
Coup de cœur du Jury	8	6	0	2	0	0	0	0
TOTAL	152	143	111	138	100	138	119	110
Classement		1	5	2	7	2	4	6
secteur		nord	sud	ouest	ouest	est	nord	sud

Après examen et études des dossiers, le jury a classé les 7 collèges de la manière suivante :

1^{er} : Collège Bernard Chochoy – Norrent-Fontes

2eme ex aequo : Collège Joliot Curie – Calonne- Ricouart et le Collège Saint-Exupéry – Douvrin

4eme : Collège Sainte Famille – Béthune

5eme : Collège Jacques Prévert – Houdain

6eme : Collège Simone Signoret – Bruay-la-Buissière

7eme : Collège Madame de Sévigné – Auchel

Les 4 collèges retenus sont les collèges ayant obtenu le plus de points et représentant un territoire :

- Collège Bernard Chochoy – Norrent-Fontes
- Collège Joliot Curie – Calonne- Ricouart
- Collège Saint-Exupéry – Douvrin
- Collège Jacques Prévert – Houdain

3 candidatures de collèges sont non retenus.

- Collège Sainte Famille – Béthune. Malgré sa 4eme place, il arrive en seconde position pour le territoire Nord de la Communauté d'Agglomération.
- Collège Simone Signoret – Bruay-la-Buissière
- Collège Madame de Sévigné – Auchel

A Béthune, le 2 mai 2023

